



## Je ne comprend rien à mon contrat d'intérim...!

Par **tite schtroumpfette**, le **08/04/2009** à **14:56**

Bonjour,

Je viens de recevoir un 2e contrat d'intérim, dans la même entreprise qu'auparavant. Sur mon précédent contrat, il y avait bien marqué "forfait cadre", donc je ne me suis pas posée de questions.

Mais dans celui-là, je ne retrouve pas la mention.

Est-ce que "statut : cadre" veut dire obligatoirement "forfait cadre" ?

Parce que, comme dans le précédent, il y a marqué "base hebdo : 35h", et dans les "informations" complémentaires, les seules choses indiquées sont : "pas de majoration pour les heures de nuit mais des primes de quart nuit. Idem pour les heures supplémentaires jour. 10 RTT annuels imposés dans les cycles".

Est-ce que la phrase "Idem pour les heures supplémentaires jour" veut dire que je suis payée au forfait ?

L'agence m'a dit que j'étais dans ce cas, mais je voudrais bien comprendre mon contrat, et ils ne sont pas très "disponibles" ni très "agréables" au téléphone.

Par ailleurs, est-ce que c'est normal que j'ai encore une période d'essai, alors que c'est dans la même entreprise, même service, et que seul le nom du poste change (mais pas le travail) ??

D'avance, merci si vous pouvez me renseigner !